



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42548

Texte de la question

M. Leonce Deprez partageant les perspectives de son action ministerielle a l'egard de la sauvegarde du patrimoine rural non protege, demande a M. le ministre de la culture s'il peut lui confirmer le doublement des credits affectes a ce secteur, en 1996, soit un total de 70 millions de francs, comme il l'avait annonce, a l'Assemblée nationale, le 30 avril 1996, lors du debat relatif au projet de loi sur la fondation du patrimoine.

Texte de la réponse

Le budget 1996 affecte au patrimoine rural non protege sur le chapitre 66-20, article 20 dans la categorie II de la nomenclature budgetaire de l'Etat a ete dote d'un montant de 35 millions de francs, au projet de loi de finances 1996. Afin de soutenir le lancement du plan patrimoine et emploi, en faveur du patrimoine non protege, et dans l'espoir de maintenir l'emploi et le savoir-faire local dans ce secteur d'activite, il est precise a l'honorable parlementaire que cette dotation d'origine a ete abondee d'un credit de 20 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42548

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4668

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5284